

Redevance incitative, phase de test en cours



Le projet de mise en œuvre et d'organisation de la tarification incitative a débuté au 1er janvier 2023.

Aujourd'hui, les nouvelles colonnes de point d'apport volontaire (PAV) sont installées à Mauran en trois différents points de collecte : centre village, cimetière et Esquéril.

Les colonnes d'ordures ménagères sont paramétrées, vous pouvez désormais les utiliser avec votre badge. Les colonnes de collecte des déchets recyclables, elles, ne nécessitent pas de badge pour les dépôts. La période de test a débuté et durera **jusqu'au 1er mai 2023**. Les anciens bacs d'ordures ménagères qui ne sont plus compatibles ont été retirés de la circulation.

La collecte des déchets sera assurée selon l'organisation prévue, l'enregistrement des levées ou dépôts ne sera comptabilisé qu'**à partir du 2 mai**.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte usager, nous vous invitons à vous rendre sur les permanences de distribution des badges qui sont prolongées jusqu'au **samedi 1^{er} avril inclus** sur les déchèteries de Mondavezan et Rieumes du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La future facture comprendra l'abonnement au service (accès aux déchetteries, collecte du tri, des emballages en verre ...) ainsi que le forfait de collecte des ordures ménagères qui dépend du nombre de personnes dans le foyer, pour la période de 8 mois restante de l'année 2023. Les levées ou dépôts supplémentaires seront inclus dans la facture de l'année suivante.

Rappel montant tarification incitative : grille 2023 pour les particuliers

Nombre
de
~~personnes~~
dans
plus

le
foyer

Nombre
de
~~114~~ dépôts
de
sacs
de
30
litres

~~124 000~~
Allègement
au
service,
en
€

63 000 000
Forfait
incluant
~~le~~
nombre
de
dépôts
par
foyer,
en
€

~~124 000 000~~
total
tarification
incitative
forfaitaire,
en
€

Prix
du
~~114~~
dépôt
supplémentaire,
en
€

Merci de votre compréhension.